

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES**

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre Conseillers

L'an deux mil quinze et le treize octobre à dix-neuf heures, les membres du de Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le neuf Octobre deux mil quinze se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ. Maire.

En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 13

**Étaient Présents** : Mrs RODRIGUEZ Jean-Claude, CAUSSE Jean-Louis, Mme RABOU Nathalie, Mr CUBERES Francis, Mme DE CHABANEIX Sylve, Mrs DESTOT Marcel, NAUD Jean-François, Mmes THENOT Nathalie, BRISTIEL Virginie, OTTAVIANI Jeanne, Mme REX Jacqueline.

Absents excusés: Mme PALLARO Chrystelle, Mr DA SILVA Antoine, RIEUSSET Constant.

SCHNITZLER Richard

Mme PALLARO Chrystelle a donné procuration écrite Mme RABOU Nathalie Mr DA SILVA Antoine a donné procuration écrite à Mr NAUD Jean-François Mme REX Jacqueline a donné procuration écrite à Mr CUBERES Francis

Mme THENOT Nathalie a été élue secrétaire, à bulletins secrets, par 13 voix (unanimité des

**Concession dans** Membres présents et représentés) le cimetière : tarifs nouveaux concessions mise en DCM 13-10- 2015

et Mr le Maire et Mme DECHABANEIX Sylvie, Adjointe déléguée, rappellent la place délibération du Conseil Municipal dru 14-11-2008 N°10 qui avait établi les conditions d'un columbarium d'attribution des concessions dans le cimetière comme suit :

N°13

Durée : il n'y aura plus de concession perpétuelle ; il y aura le choix entre des concessions trentenaires ou cinquantenaires

### Surfaces accordées et tarifs :

Trentenaire:

 $\circ$  2 m<sup>2</sup> Cent cinquante euros

 $\circ$  4  $m^2$ Trois cents euros

Cinquantenaire:

 $\circ$  2 m<sup>2</sup> Deux cent cinquante euros

Cing cents euros  $\circ$  4 m<sup>2</sup>

De plus, ils précisent qu'un columbarium va être mis en place suite à notre commande auprès de la SARL : CMC LUVISON.

Ils proposent de fixer comme suit les nouvelles conditions d'attributions des concessions dans le cimetière :

il n'y a plus de concession perpétuelle; il y le choix entre des Durée :

concessions trentenaires ou cinquantenaires

Tombes au sol:

### Surfaces accordées au sol et tarifs :

Trentenaires:

o 3 m<sup>2</sup> Trois cents euros

o 6 m<sup>2</sup> Six cents euros

Cinquantenaires :

o 3 m<sup>2</sup> Cinq cents euros

o 6 m<sup>2</sup> Huit cents euros

Columbarium:

## Surfaces accordées verticales et tarifs :

Trentenaires :

o 0,5 m<sup>2</sup> cinquante euros

Cinquantenaires :

o 0,5 m<sup>2</sup> cent cinquante euros

# Acquisition de case pour dépôt d'urnes en plus de la concession :

1 Case pour 4 urnes : cinq cents euros

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE cette proposition et donc fixe comme suit les nouvelles conditions.

Durée : choix entre concessions trentenaires ou cinquantenaires.

Tombes au sol:

Surfaces accordées et tarifs :

Trentenaires:

o 3 m<sup>2</sup> Trois cents euros

o 6 m<sup>2</sup> Six cents euros

Cinquantenaires:

o 3 m<sup>2</sup> Cinq cents euros

o 6 m<sup>2</sup> Huit cents euros

Columbarium:

Surfaces accordées verticales et tarifs :

Trentenaires:

o 0,5 m<sup>2</sup> cinquante euros

Cinquantenaires:

 $\circ \quad \ 0.5 \; m^2 \qquad \qquad cent \; cinquante \; euros$ 

# Acquisition de cases pour dépôt d'urnes en plus de la concession :

1 Case pour 4 urnes : cinq cents euros

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire

Jean-Claude RODRIGUEZ